

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1148<sup>ÈME</sup> RÉUNION

13 AVRIL 2023  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/CN.1148 (2023)

**NOTE CONCEPTUELLE**

**L'IMPACT DE LA CYBERSÉCURITÉ SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

## L'IMPACT DE LA CYBERSÉCURITÉ SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

### I. CONTEXTE

1. La cybersécurité prend de plus en plus importance en Afrique, à mesure que le Continent est de plus en plus connecté à l'internet et aux technologies numériques. Si les avantages de cette connectivité sont nombreux, les risques liés aux cybermenaces, telles que la cybercriminalité, le cyber espionnage et la cyberguerre, sont également importants. Ces menaces peuvent considérablement compromettre la paix, la sécurité et le développement en Afrique.

2. L'une des menaces les plus importantes posées par les cyber-attaques concerne les infrastructures essentielles. Il s'agit notamment des réseaux électriques, des systèmes de distribution d'eau et des réseaux de transport. La compromission de ces systèmes peut entraîner des perturbations et un chaos généralisés, ce qui peut avoir un effet déstabilisateur sur la société. Par exemple, une cyber-attaque sur un réseau électrique pourrait provoquer des pannes généralisées, entraînant des troubles sociaux et des perturbations économiques. Un autre impact majeur des cybermenaces sur la paix et la sécurité en Afrique est le potentiel de cyber espionnage. Il s'agit du vol d'informations sensibles, telles que des secrets gouvernementaux ou des plans militaires, qui peuvent être utilisées pour obtenir un avantage dans les affaires politiques ou militaires. Ce type d'activité peut conduire à des tensions accrues entre les pays et augmenter le risque de conflit. L'utilisation de cyberattaques pour porter atteinte à l'intégrité des processus et systèmes électoraux constitue une autre menace pour la gouvernance et la stabilité politique dans les États membres.

3. Enfin, la cyberguerre est une préoccupation croissante en Afrique. Elle implique l'utilisation de technologies numériques pour lancer des attaques contre d'autres pays ou organisations. Ces attaques peuvent comprendre la mise hors service de systèmes militaires, le vol d'informations classifiées, le cyberterrorisme ou la diffusion de désinformation. Il peut être difficile d'attribuer ces types d'attaques à un acteur spécifique, ce qui complique la mise en place d'une réponse appropriée.

4. La Commission de l'Union africaine, en tant qu'infrastructure continentale essentielle, n'a pas été épargnée par les cyberattaques au cours des dernières années. Au début du mois de mars 2023, la Commission a été victime d'une cyberattaque massive qui a compromis un certain nombre de biens informatiques dans son centre de données et qui a rendu les services et les applications inaccessibles. L'attaque a également compromis un certain nombre d'appareils d'utilisateurs, à la fois des ordinateurs portables et des ordinateurs de bureau, et a nécessité l'arrêt de l'ensemble du réseau du campus pour éviter d'endommager davantage les systèmes et les appareils sains. Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de récupération des systèmes, mais le processus n'est pas encore achevé.

5. À cet égard, les États membres doivent redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités nationales de lutte contre la cybersécurité. Ils doivent également sensibiliser le public aux cybermenaces. Le renforcement de la coopération internationale est également essentiel, car les cybermenaces sont souvent de nature transnationale et nécessitent des efforts coordonnés pour être combattues efficacement. En prenant ces mesures, l'Afrique peut mieux se protéger contre les cybermenaces et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité sur le Continent. C'est dans ce contexte que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine organisera, le jeudi 13 avril 2023, une session consacrée au thème « **La cybersécurité : Impact sur la paix et la sécurité en Afrique** ».

### II. OBJECTIFS

6. Essentiellement, la session servira de plateforme au CPS pour réfléchir aux meilleurs moyens de promouvoir la cybersécurité dans les États membres, y compris le rôle à jouer par la Commission de l'UA et d'autres parties prenantes à cette fin.

7. La session abordera des thèmes clés de la cybersécurité, y compris l'impact sur la paix et la sécurité en Afrique, et d'autres aspects, comme ceux listés ci-dessous, pourront être davantage explorés :

- a) L'impact de la cybersécurité sur l'économie africaine : Opportunités et défis ;
- b) Le paysage des menaces de cybersécurité en Afrique ;
- c) Le rôle du partenariat public-privé dans le développement de l'infrastructure de cybersécurité : un facteur essentiel pour la résilience cybernétique en Afrique ;
- d) La gouvernance de la cybersécurité en Afrique : Renforcement des capacités institutionnelles et des cadres juridiques ;
- e) Innovations et meilleures pratiques en matière de cybersécurité : Leçons d'Afrique et d'ailleurs ;
- f) Renforcement des capacités en matière de cybersécurité en Afrique : Comblant le déficit de compétences et renforcer la collaboration ; et
- g) Recommandations clés pour le renforcement de la cybersécurité et de la cyber résilience en Afrique.

### **III. PARTICIPATION**

8. La participation à cette réunion sera limitée aux membres du CPS. Les principaux intervenants seront les suivants :

- a) Union internationale des télécommunications des Nations unies ;
- b) Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique ;
- c) Commission de l'UA, Département de l'énergie et des infrastructures ; et
- d) Bureau du conseiller juridique de l'UA.

### **IV. DATE, HEURE, LIEU ET FORMAT**

9. La réunion se tiendra en présentiel le jeudi 13 avril 2023, à partir de 10 heures, heure d'Addis-Abéba, dans la salle plénière Julius Nyerere du Département Paix et Sécurité.

### **V. RÉSULTAT ESCOMPTÉ**

10. Il est prévu qu'à l'issue de la session, le CPS adopte un communiqué détaillant une série de recommandations pratiques et innovantes visant à renforcer la résilience en matière de cybersécurité en Afrique. Ces recommandations pourraient, entre autres, encourager les États membres à adopter des législations, des politiques et des stratégies solides en matière de cybersécurité, à investir dans des initiatives de renforcement des capacités et à développer des capacités de protection des infrastructures critiques. En outre, les partenariats public-privé et la coopération internationale devraient également être encouragés, afin de faire face aux menaces de cybersécurité de manière plus efficace. In fine, l'objectif est de créer un cyberspace sûr et sécurisé en Afrique, où les particuliers, les entreprises et les gouvernements peuvent opérer en toute confiance et où les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Afrique que nous voulons peuvent être réalisées.

2023-04-13

# Communiqué of the 1148th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 13 April 2023, on Cyber Security: Impact on Peace and Security in Africa.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1845>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*